

# Conditions générales 2026-2027

## ARTICLE 0 : GENERALITÉS

### Calendrier et congés

#### 1er semestre : du 31 août 2026 au 30 janvier 2027 = 18 semaines d'enseignement

- Vacances d'automne : du 12 au 24 octobre 2026
- Immaculée Conception : mardi 8 décembre 2026
- Vacances de Noël : du 21 décembre 2026 au 2 janvier 2027

#### 2e semestre : du 1er février au 10 juillet 2027 = 18 semaines d'enseignement

- Vacances de Carnaval + 1 semaine : du 08 au 20 février 2027
- Ascension : jeudi 6 et vendredi 7 mai 2027
- Pentecôte : lundi 17 mai 2027
- Fête-Dieu : jeudi 27 et vendredi 28 mai 2027

### Spectacles

Un spectacle est organisé une fois par an. Les cours marqués d'une étoile sur [l'horaire hebdomadaire](#) y prennent part.

- Répétitions au duplex : du 31 mai au 04 juin 2027 (le jour habituel du/des cours suivi-s)
- Répétition à Podium (Düdingen) : 10 ou 11 juin 2027
- Spectacles (Düdingen) : 12 et/ou 13 juin 2027

Du 31 mai au 13 juin 2027, les cours concernés par le spectacle seront remplacés par les répétitions. Les cours de bien-être parallèles, notamment ceux suivis par les parents, seront réorganisés pour convenir au plus grand nombre.

### Coordonnées personnelles

Un groupe WhatsApp sera créé pour chaque cours hebdomadaire, rendant le numéro de téléphone du parent ou de l'élève adolescent·e/adulte visible aux autres membres du groupe. Les coordonnées personnelles de l'élève pourront être partagées avec d'autres parents/élèves du/des cours suivi-s ou parallèles pour faciliter le covoiturage.

## ARTICLE 1 : INSCRIPTION AUX COURS ET FACTURATION

### Danse et/ou bien-être : l'abonnement annuel

- L'inscription se fait en ligne pour l'année scolaire complète.
- Les élèves doivent se réinscrire chaque année, aucune démission formelle n'est requise.
- Les factures sont envoyées par e-mail au/à la représentant·e légal·e ou à l'élève majeur·e avec ces délais de paiement :
  - 1er semestre : 30 septembre 2026
  - 2e semestre : 28 février 2027
- Frais d'inscription : Tout·e nouvel·le élève contractant un abonnement annuel s'acquitte d'un montant unique de CHF 50.- au moment de la première inscription. Ce montant inclut la remise d'un t-shirt du duplex. Un supplément de CHF 20.- est demandé si l'élève souhaite choisir plutôt un pull.

### Résiliation anticipée de l'abonnement annuel

- L'inscription à un abonnement annuel engage l'élève pour l'entier de l'année scolaire. Aucune résiliation n'est prévue en cours d'année.
- Toutefois, une résiliation anticipée peut être accordée sans frais en cas de circonstances majeures dûment justifiées (notamment maladie, accident ou déménagement).

- En dehors de ces situations, toute demande de résiliation anticipée reste exceptionnelle et soumise à l'accord de la direction. En cas d'acceptation, une participation équivalente à deux mois de cours reste due.
- Lorsque cela est possible, un report des cours sous forme d'avoir sera privilégié.

### **Bien-être et/ou workshop du samedi matin : la carte à cases / cours à l'unité**

- L'inscription et le paiement se font via l'application « Momoyoga »
- La carte à cases est valable à partir du premier cours suivi, puis : 8 semaines ouvrables pour les cartes à 5 et 14 semaines ouvrables pour les cartes à 10 cours.
- Aucun remboursement n'est effectué pour les cours non utilisés sauf en cas d'annulation du cours suivi habituellement par le duplex.
- Un report exceptionnel de la durée de validité peut être accordé dans ces mêmes cas, sur décision de la direction

### **Cours isolés / particuliers / travail spécifique**

- L'inscription/la demande se fait via [justine@duplex-danse.ch](mailto:justine@duplex-danse.ch) au moins 2 jours ouvrables avant le(s) cours.
  - Le paiement s'effectue en une fois sur place par TWINT ou par facture si annoncé suffisamment tôt.

Tout retard de paiement peut entraîner des frais de rappel.

## **ARTICLE 2 : ABSENCES PONCTUELLES OU PROLONGÉES**

- Toute absence ponctuelle doit être justifiée auprès du/de la professeur·e concerné·e par SMS ou WhatsApp.
- Chaque cours manqué ou coïncidant avec un jour férié peut être remplacé par un autre cours dans un délai de deux semaines, (après demande préalable par e-mail si cela concerne un·e autre professeur·e).
- Les absences prolongées justifiées par un certificat médical donnent droit à un bon équivalent au nombre de cours manqués. Ce bon, établi lors du retour de l'élève, est valable deux ans pour tous les cours hebdomadaires organisés par le duplex, pour l'élève et/ou un·e membre de sa famille.

## **ARTICLE 3 : TENUES**

- Les élèves doivent porter les tenues spécifiées sur le site internet : [www.duplex-danse.ch/tenue](http://www.duplex-danse.ch/tenue)
- Le prénom et le nom de l'élève sont inscrits sur les gourdes, demi-pointes et étiquettes des justaucorps.
- Le justaucorps étant similaire à un maillot de bain, les sous-vêtements ne sont pas nécessaires.
- Pour les spectacles et autres représentations, les costumes/tenues sont inclus dans les frais annuels. Cependant, le duplex danse Sàrl se réserve le droit de demander aux élèves de porter certains éléments de leur tenue de danse habituelle et/ou des vêtements basiques tels que pantalon, haut, chaussettes ou collants noirs ou blancs.

## **ARTICLE 4 : ANNULATION DE COURS**

- Le duplex danse Sàrl se réserve le droit d'annuler les cours avec moins de 4 élèves inscrit·e·s, et s'engage à se concerter avec les représentant·e·s légaux/ales (pour les élèves mineur·e·s) ou les élèves majeur·e·s concerné·e·s pour les orienter vers un cours plus adapté.

## **ARTICLE 5 : ENSEIGNEMENT À DISTANCE**

Le duplex danse Sàrl se réserve le droit de dispenser l'ensemble de ses cours par visioconférence en cas de force majeure (absence physique d'un·e professeur·e irremplaçable, quarantaine d'un·e professeur·e en bonne santé ou fermeture des cours en présentiel ordonnée par les autorités compétentes). Toutefois, tout sera mis en œuvre pour maintenir l'enseignement en présentiel. Tout changement en cours d'année scolaire sera communiqué aux élèves par e-mail.

## **ARTICLE 6 : RESPONSABILITÉ**

Chaque participant·e s'entraîne sous sa propre responsabilité. Le duplex danse Sàrl décline toute responsabilité en cas de blessure, maladie ou accident survenus lors d'un cours, stage ou spectacle, ainsi qu'en cas de vol, perte ou dommage matériel dans ses locaux.